



FONCIÈREMENT PLUS SIMPLE!

Tableau comparatif de l'ancien et du nouveau programme de crédit de taxes foncières agricoles

	EN 2006	À PARTIR DE 2007
Nature du programme	Remboursement de taxes foncières aux exploitations agricoles	Crédit de taxes foncières agricoles
Nature et destinataire du paiement	Chèque de remboursement envoyé à l'exploitation agricole pour les unités d'évaluation possédées ou louées faisant partie de l'exploitation agricole enregistrée au MAPAQ et déclarées en date du 30 novembre 2006	Crédit appliqué par la municipalité au compte de taxes du propriétaire des unités d'évaluation faisant partie de l'exploitation agricole enregistrée au MAPAQ et déclarées en date du 30 novembre de l'année précédente
Mode de calcul du paiement	<p>100 % des premiers 300 \$ de taxes municipales, de taxes scolaires et des compensations admissibles</p> <p>70 % de l'excédent des premiers 300 \$</p> <p>85 % de la portion des taxes municipales admissibles applicable aux terres d'une valeur supérieure à 1 533 \$ l'hectare (sujet à l'indexation annuelle)</p>	Aucun changement
Conditions d'admissibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation enregistrée au MAPAQ • Exploitation située en zone agricole • Revenu agricole brut minimal de 5 000 \$ • Revenu agricole brut minimal de 8 \$ par 100 \$ de valeur foncière admissible • Cotisation acquittée à l'UPA • Respect par l'exploitation des dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement et des règlements correspondants 	Aucun changement
Date limite pour le dépôt de la demande de crédit au MAPAQ	30 novembre 2006 (demande de remboursement)	Pour 2007 : 30 novembre 2006 Pour les années suivantes, la demande sera effectuée en même temps que le renouvellement ou la mise à jour de la fiche d'enregistrement de l'exploitation agricole
Date limite pour les modifications au dossier d'enregistrement de l'exploitation agricole	30 novembre 2006	30 novembre de l'année précédente
Terres et bâtiments loués	Montant versé à l'exploitation agricole enregistrée au MAPAQ qui déclare exploiter la terre louée	Crédit porté au compte de taxes municipales du propriétaire de l'unité d'évaluation faisant partie d'une exploitation agricole enregistrée au MAPAQ. Le propriétaire et le locataire doivent avoir rempli et transmis une demande de paiement conjointe
Mode de paiement	Calcul rapide : 90 % du montant total versé à l'exploitation en 2005, puis ajustement à la suite d'un calcul détaillé	Crédit appliqué au compte de taxes par la municipalité, en début d'année. Le montant crédité est basé sur celui de l'année précédente. Il est ajusté l'année suivante Les crédits appliqués sont versés aux municipalités par le MAPAQ
Documents requis	<p>Formulaire de demande</p> <p>Originaux des comptes de taxes</p> <p>États détaillés des revenus agricoles ou annexe détaillée de votre déclaration d'impôts fédérale</p>	<p>Demande intégrée au processus d'enregistrement</p> <p>Données sur la taxation transmises électroniquement au MAPAQ par les municipalités</p> <p>Données sur le revenu agricole transmises électroniquement au MAPAQ par le ministère du Revenu</p> <p>Donc, à terme, il n'y aura aucun document à transmettre au MAPAQ</p>

Pour de plus amples renseignements :
1 866 822-2140 ou visitez le site www.mapaq.gouv.qc.ca